

CHLORDÉCONE

Une prise en charge en trompe-l'œil

Dans un communiqué de presse, le ministre de l'Agriculture se gargarise du décret n° 2021-1724 du 20 décembre 2021 reconnaissant le CHLORDÉCONE comme maladie professionnelle.

Mais une lecture attentive du texte démontre qu'il s'agit d'une annonce électorale qui ne répond pas aux attentes légitimes des populations continuellement exposées à ce biocide aussi puissant que permanent.

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer de la prostate	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

C'est un décret d'EXCLUSION :

1. En ne visant que les **salariés du monde agricole**, il exclut tous les salariés exposés au Chlordécone
2. En ne visant qu'**une seule maladie** professionnelle, le décret oublie voire nie les conséquences du chlordécone sur la santé¹.
3. En ne visant que le cancer de la **prostate**, le décret **exclut les FEMMES et toutes les maladies métaboliques dont elles souffrent**.
4. Et parmi les hommes atteint d'un cancer de la prostate, le décret fixe une condition floue : à condition de démontrer une **durée d'exposition de 10 ans**. 10 ans ? en continue ? en discontinue ? 10 ans pourquoi une telle durée quand on sait qu'une exposition de quelques mois suffit à vous contaminer.

Bref, ce décret EXCLUT plus de 90 % de la population résidant aux Antilles (GUADELOUPE et MARTINIQUE).

Les Antillais ne sont plus des enfants à qui l'on offre un cadeau de Noël pour calmer « leurs ardeurs ». Et ils ne sont pas dupes de la manœuvre électorale. Ils n'ont pas oublié qu'il y a trois ans, le président MACRON mettait en doute les liens entre le chlordécone et le cancer de la prostate.

Ce n'est pas avec des demi-mesures que l'on protégera les populations. Pour nous, l'enjeu est de préparer l'avenir. Pour cela, nous proposons depuis des années :

- La tenue d'une **CONFÉRENCE CITOYENNE CHLORDÉCONE (CCC)** pour permettre aux populations de prendre en main leur destin et l'avenir de leurs enfants.
- Le remplacement sous cinq ans de tout le **RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE** qui s'est chargé pendant 30 ans de chlordécone et qui continue à décharger, polluant au quotidien le **VIVANT** dont les **ÊTRES HUMAINS**.

¹ https://www.sciencesetavenir.fr/sante/le-chlordecone-un-pesticide-a-la-dangerosite-demontrée_127972
https://www.lexpress.fr/actualite/sciences/antilles-ce-que-nous-dit-la-science-des-dangers-du-chlordecone-pour-la-sante_2163118.html

Contact presse

Patricia Chatenay-Rivauday
Association VIVRE GUADELOUPE

Christophe LEGUEVAQUES
Avocat au barreau de Paris
06 80 64 74 98